

Bruxelles, le 18.6.2020
COM(2020) 238 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Quatorzième rapport annuel (2019) sur la mise en œuvre de l'aide communautaire conformément au règlement (CE) n° 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Quatorzième rapport annuel (2019) sur la mise en œuvre de l'aide communautaire conformément au règlement (CE) n° 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque

1. INTRODUCTION

Le règlement (CE) n° 389/2006¹ du Conseil (ci-après le «règlement relatif à l'aide»), qui sert de base à l'aide en faveur de la communauté chypriote turque, impose de transmettre un rapport annuel au Conseil et au Parlement européen à cet égard.

2. PROGRAMMATION DE L'AIDE

Entre 2006 et la fin de l'année 2019, un montant de 555 000 000 EUR a été programmé pour des opérations menées au titre du règlement relatif à l'aide. Le montant engagé en octobre 2019 pour le programme d'action annuel 2019 était de 35 400 000 EUR². Le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020 inscrit le programme dans une perspective pluriannuelle en prévoyant une dotation annuelle stable. Le programme d'aide, qui vise à faciliter la réunification de Chypre, est néanmoins à vocation temporaire. Le règlement relatif à l'aide et le règlement n° 1311/2013³ du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel prévoient tous deux une révision en cas de réunification.

3. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE

Le programme est mis en œuvre dans les zones de la République de Chypre dans lesquelles le gouvernement chypriote n'exerce pas de contrôle effectif et où l'application de l'acquis de l'UE est suspendue temporairement conformément au protocole n° 10 du traité d'adhésion. L'aide est mise en œuvre par la Commission européenne, principalement dans le cadre d'une gestion directe, mais certains projets sont gérés de manière indirecte.

La Commission œuvre dans un contexte politique, juridique et diplomatique unique. Des dispositions ad hoc sont nécessaires pour permettre l'exécution du programme dans le respect des principes de bonne gestion financière. Dans des circonstances normales, les programmes d'aide financés par l'UE comprendraient des conventions conclues avec le gouvernement bénéficiaire pour fixer le cadre juridique de l'aide au développement. Or, aucune convention de ce type ne peut être conclue en ce qui concerne l'aide en faveur de la communauté chypriote turque. La gestion et l'atténuation du risque inhérent relèvent de la responsabilité de la Commission; parmi les mesures adoptées figurent un suivi approfondi des contrats et un soutien en

¹ Règlement (CE) n° 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque et modifiant le règlement (CE) n° 2667/2000 relatif à l'Agence européenne pour la reconstruction (JO L 65 du 7.3.2006, p. 5).

² Décision d'exécution de la Commission du 16 septembre 2019 portant adoption d'un programme d'action en faveur de la communauté chypriote turque pour l'année 2019 [C(2019) 6531].

³ Règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil du 2 décembre 2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 (JO L 347 du 2.12.2013, p. 884).

faveur des bénéficiaires, des conditions de paiement révisées et une approche prudente quant à l'utilisation de garanties bancaires. L'aide comprend un appui important sous la forme de subventions, dont la gestion mobilise des ressources considérables.

Pour que la mise en œuvre débouche sur des résultats positifs et durables dans ce contexte, la communauté chypriote turque doit s'investir pleinement dans les préparatifs en vue de l'application de l'acquis de l'UE qui suivra le règlement de la question chypriote.

L'équipe du programme opère par l'intermédiaire du bureau d'appui au programme de l'UE (EUPSO) situé dans la partie nord de Nicosie. La représentation de la Commission à Chypre accueille également des réunions, des séminaires et des conférences de presse. Elle communique avec les citoyens chypriotes à travers toute l'île, en les informant notamment sur le programme d'aide. De plus, l'infopoint de l'UE, qui est financé au titre du programme d'aide, organise une série d'actions de communication et de visibilité, qui incluent des informations relatives aux politiques, aux priorités et aux actions de l'UE en faveur de la communauté chypriote turque, et font la promotion de la culture européenne.

4. MISE EN ŒUVRE AU COURS DE LA PERIODE CONSIDEREE

4.1. Aperçu général

La Commission poursuit la mise en œuvre du règlement relatif à l'aide, avec pour objectif premier de favoriser la réunification de l'île. Elle est disposée à adapter le programme si des accords sont dégagés dans le cadre des pourparlers menés en vue du règlement de la question chypriote.

En 2019, un certain nombre de projets ayant déjà fait leurs preuves se sont poursuivis, portant notamment sur des bourses d'études de l'UE et sur des mesures destinées à renforcer la confiance, en appui au travail du comité des personnes disparues et du comité technique sur le patrimoine culturel. Pour les aider dans leur travail, un nouveau dispositif a été mis en place pour financer les initiatives des comités techniques bicommunautaires. En outre, afin d'améliorer la vie quotidienne des Chypriotes, le programme d'aide a facilité l'accord d'itinérance pour les abonnés à la téléphonie mobile de toute l'île.

L'aide fournie aux secteurs économiques clés qui se préparent à un règlement de la question chypriote a été renforcée au moyen de projets soutenant le secteur privé et les zones rurales et visant à développer les ressources humaines. Les efforts ont été poursuivis pour accomplir des progrès tangibles dans l'éradication des maladies animales et la sécurité des aliments.

La capacité des bénéficiaires à mettre en œuvre l'acquis de l'UE de manière effective, après un règlement global de la question chypriote, présente encore des lacunes considérables et de nombreux textes juridiques ne sont toujours pas approuvés. Toutefois, la communauté chypriote turque a bien progressé dans un certain nombre de domaines et comprend mieux les défis liés à la mise en œuvre des textes juridiques alignés sur les normes de l'Union européenne.

Les subventions restent une composante essentielle du programme et une assistance technique spécifique aide la Commission à soutenir la gestion opérationnelle, la mise en œuvre et le suivi des programmes de subventions. En ce qui concerne le programme de bourses d'études, la Commission a continué de recourir à

l'externalisation, pour faire en sorte que les subventions parviennent aux bénéficiaires en temps utile et de manière efficiente.

La construction du réseau d'égouts de Famagouste, dont la Commission a résilié le contrat en décembre 2013, a continué de poser problème. Le litige avec l'entrepreneur précédent a fait l'objet d'un arbitrage et la procédure est toujours en cours. Parallèlement, un contrat a été conclu pour les travaux de réparation afférents, mais ces derniers n'ont pas encore commencé.

À la fin de l'année, 156 contrats au total étaient en cours au titre du programme.

4.2. Progrès par objectifs

L'objectif global du programme d'aide est de faciliter la réunification de Chypre en encourageant le développement économique de la communauté chypriote turque, l'accent étant mis en particulier sur l'intégration économique de l'île, l'amélioration des contacts entre les deux communautés et avec l'UE et les préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'acquis.

Les activités menées en 2019 aux fins de la réalisation de chacun des objectifs inscrits dans le règlement relatif à l'aide sont décrites ci-dessous.

4.2.1. Objectif n° 1: développer et restructurer les infrastructures

Le PNUD a poursuivi la mise en œuvre du «mécanisme pour les infrastructures locales» (Local Infrastructure Facility, LIF) dans le cadre d'une convention de contribution signée en décembre 2018. La dotation initiale de 17 700 000 EUR a été complétée par une enveloppe supplémentaire de 5 700 000 EUR dans le cadre du programme 2019. Le mécanisme est conçu pour fournir un soutien visant à déterminer, sélectionner, développer, acquérir et assurer la mise en œuvre matérielle d'investissements pertinents dans les infrastructures locales. En 2019, six projets importants en cours ont bien avancé et le premier appel à propositions LIF pour les communautés locales a été lancé.

Le projet bicommunautaire de l'UE pour l'assainissement du fleuve Pedieos/Kanlidere, visant à rapprocher les communautés chypriotes au moyen d'activités de loisirs, est passé au stade de la conception détaillée; il devrait être achevé d'ici à la mi-2020.

En gestion directe, dans le secteur de l'eau, les travaux de construction du nouveau collecteur d'eaux usées de Nicosie ont débuté en juillet 2019 pour une durée de 33 mois. Ce projet consiste en la construction d'un collecteur de 13 km en vue d'acheminer les eaux usées de la région de Nicosie vers la station d'épuration bicommunautaire de Mia Milia/Haspolat, qui est elle-même un projet financé par l'UE, achevé en 2013.

Les travaux de construction du système d'irrigation réutilisant les eaux usées traitées par la station d'épuration de Morphou/Güzelyurt ont commencé en février 2019 pour une durée de 29 mois.

La conception détaillée finale et le dossier d'appel d'offres connexe du système de distribution pour l'utilisation des eaux usées traitées provenant de la station d'épuration bicommunautaire de Mia Milia/Haspolat à Nicosie sont achevés.

Le contrat de travaux et le contrat de services de supervision y afférent pour les travaux de réparation/remise en état des réseaux d'égouts de Famagouste ont été signés en mars 2019. Les travaux n'ont pas encore commencé (mars 2020). Bien que

le projet ne couvre que des travaux de «réparation/remise en état» et ne soit pas un nouveau projet, l'ordre des ingénieurs et des architectes a demandé des informations/précisions supplémentaires concernant la conception allant bien au-delà de sa pratique habituelle, et la procédure de délivrance d'un «visa de conception» est toujours en cours. La procédure d'obtention du permis de construire se poursuit également.

Les modifications apportées aux deux contrats de travaux existants «Agrandissement de la décharge de Koutsoventis/Güngör» et «Installation de dégazage de la décharge» ont augmenté de 4 000 000 EUR l' aide apportée dans le domaine de la gestion des déchets solides. De l'énergie renouvelable sera produite, garantissant le traitement durable des eaux usées de la décharge (lixiviats). Le projet devrait être achevé à la mi-2020. Le contrat de services de renforcement des capacités a introduit les principes de l'économie circulaire dans les pratiques de gestion des déchets des communautés locales.

Le bénéficiaire a adopté le texte juridique sur les déchets d'emballages élaboré avec l'aide d'experts de l'UE. Le programme d'aide soutient la création et la mise en place d'organisations compétentes en matière de responsabilité des producteurs. En outre, la base de données sur la gestion des déchets solides mise au point par l'UE, initialement achevée en 2017, a été élargie afin d'y inclure le suivi des déchets d'emballages et la gestion des licences d'exploitation pour les organisations compétentes en matière de responsabilité des producteurs. Cette base de données est actuellement dans les dernières phases de test.

Conformément au plan de gestion intégrée des déchets solides financé par l'UE, des subventions aident huit communautés locales à améliorer leurs infrastructures de gestion des déchets. Ces projets comprennent la construction de centres de transfert des déchets, la fourniture de véhicules de collecte des déchets et l'amélioration des pratiques de gestion.

Un refuge destiné à accueillir les victimes de violences domestiques est en cours de construction à Nicosie dans le cadre du même programme de subventions.

La capacité technique locale de surveillance de la qualité de l'environnement sera améliorée grâce à la rénovation du réseau de surveillance de la qualité de l'air et à la fourniture de matériel d'analyse de la qualité de l'eau et des carburants.

L'assistance technique pour la mise en œuvre d'un programme d'efficacité énergétique dans les établissements scolaires a débuté en juin 2019. Il permettra d'évaluer la situation en matière d'efficacité énergétique dans dix établissements pilotes.

4.2.2. Objectif n° 2: promouvoir le développement social et économique

Le projet «Entrepreneuriat novateur et dialogue», doté d'un budget global de 3 000 000 EUR et mis en œuvre dans le cadre d'une convention de contribution par l'organisme NI-CO (Northern Ireland Cooperation Overseas), a débuté avec succès. Il vise à créer un écosystème plus favorable à l'esprit d'entreprise au moyen d'initiatives telles que Startups4Peace, Into Business, Nicosia Innovation Hub (Pôle d'innovation de Nicosie), Microfinance Programme Implementation Support Unit (Unité de soutien à la mise en œuvre des programmes de microfinancement), Cyprus Dialogue Forum (Forum de dialogue chypriote) et Enterprise in Education (Entreprise dans l'éducation).

Un appel à propositions intitulé «Entreprises compétitives, pôles et organisations de soutien aux entreprises» doté d'un budget de 5 000 000 EUR a été finalisé au troisième trimestre 2019. Au total, 27 contrats de subvention individuels ont été signés, la plupart dans les secteurs de la transformation alimentaire, de l'industrie manufacturière et de la santé.

Un avis de préinformation a été publié en décembre 2019 pour la mise en œuvre d'un projet de développement des capacités de surveillance du marché d'un montant de 1 000 000 EUR.

Dans le domaine du développement rural, un contrat d'assistance technique portant sur des services de conseil agricole a permis de recenser les acteurs actifs dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural. Il soutient la stratégie en matière de services de conseil agricole et propose ce type de services aux demandeurs du programme de subventions «Investissements dans l'agriculture» (développement rural IV). Les experts ont élaboré un programme d'enseignement professionnel pour la phase pilote de la formation des adultes en agriculture.

L'évaluation de l'appel à propositions (développement rural IV), doté d'un budget de 5 000 000 EUR a été finalisée. Les conventions de subvention devraient être signées d'ici à la mi-2020.

En 2019, l'assistance technique de l'UE a encore contribué à renforcer les capacités des spécialistes vétérinaires à prévenir, contrôler et éradiquer les maladies animales. Elle a permis de réaliser une deuxième série de prélèvements d'échantillons et de dépistages chez les animaux pour des maladies prioritaires (telles que la brucellose, la tuberculose). Plus de 300 000 animaux (bovins, ovins et caprins) ont fait l'objet d'un prélèvement d'échantillons et 383 000 tests ont été effectués afin de dépister les animaux infectés (et de procéder à leur retrait des exploitations). Dans la partie nord de Chypre, la prévalence de la brucellose est en déclin. En outre, un certain nombre d'enquêtes séro-épidémiologiques réalisées au titre de cette assistance technique en 2019 ont démontré l'absence de maladies animales ayant des conséquences importantes sur le plan économique, telles que la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants ainsi que la clavelée et la variole caprine.

Les projets financés par l'UE ont enregistré de nouveaux progrès en ce qui concerne l'engagement de vétérinaires privés pour le prélèvement des échantillons et les dépistages sur les animaux et d'autres tâches publiques, telles que l'inspection ante et post-mortem des animaux.

L'évaluation des conditions structurelles et opérationnelles dans les abattoirs, réalisée en 2019, a révélé que près de 80 % de ces installations ne répondent pas aux normes requises pour les établissements de production de denrées alimentaires. Certains abattoirs doivent être fermés. Pour un nombre limité d'entre eux, qui peuvent être modernisés, une aide supplémentaire pourrait être fournie dans le cadre du programme 2020.

Le programme d'éradication des maladies a été renforcé par la construction d'un système d'élimination des déchets animaux. Les travaux de construction ont commencé fin 2018 et s'achèveront d'ici à la mi-2020. La Commission soutient l'élaboration d'un plan de gestion des déchets animaux afin de garantir la rentabilité des installations.

Dans le secteur de l'éducation, dans le cadre du programme de subventions d'un montant de 1 500 000 EUR intitulé «Innovation et changement dans le domaine de

l'éducation VII», les projets en cours de réalisation mettent l'accent sur le renforcement de l'inclusion sociale et de la mobilité des enfants ayant des besoins spéciaux dans les établissements scolaires, sur l'amélioration de l'apprentissage en ligne de l'anglais et du grec et sur l'introduction d'activités extrascolaires afin d'améliorer les compétences de la vie courante des élèves du primaire.

Les préparatifs ont commencé en ce qui concerne la conception d'un projet d'élaboration de programmes d'enseignement et de formation professionnels. Ce projet s'appuiera sur les normes de compétences professionnelles, telles que révisées dans le cadre du projet VETLAM II, pour améliorer les programmes d'enseignement. Ce projet commencera au début de l'année 2020.

Un contrat-cadre a été signé afin de continuer à soutenir le secteur de l'éducation conformément aux priorités du cadre stratégique de l'UE «Éducation et formation 2020». Ce projet d'un montant de 5 000 000 EUR visant à faciliter, en les dotant de laboratoires de science, la modernisation d'établissements scolaires dans l'enseignement préprimaire, primaire, secondaire et professionnel au sein de la communauté chypriote turque devrait être mis en œuvre dans le courant de l'année 2020.

La deuxième phase du programme de surveillance économique mené par la Banque mondiale a permis de fournir une analyse approfondie supplémentaire ainsi qu'une assistance technique dans des domaines importants. Le programme s'est concentré sur l'analyse budgétaire, la viabilité financière des organes de l'administration publique, l'incidence de la réunification sur les échanges commerciaux et l'économie, le développement du secteur privé et l'inclusion sociale, ainsi que la surveillance macroéconomique. Une enveloppe supplémentaire de 3 000 000 EUR a été attribuée dans le cadre de marchés en 2019 dans l'optique d'appuyer la volonté de la Banque mondiale de se fonder sur les travaux d'analyse et de conseil réalisés jusqu'à présent et de continuer de fournir des conseils et un appui ciblé à la communauté chypriote turque jusqu'en octobre 2022.

4.2.3. *Objectif n° 3: favoriser la réconciliation, instaurer un climat de confiance et soutenir la société civile*

Le comité des personnes disparues (CPD), soutenu par le programme d'aide au moyen d'une convention de contribution avec le PNUD, a poursuivi ses travaux sur le terrain et en laboratoire. Fin 2019, sur un total de 2 002 personnes disparues, le CPD avait exhumé 1 217 corps; 969 d'entre eux ont été identifiés génétiquement et rendus à leurs familles.

En décembre 2019, la convention de contribution avec le PNUD a été prolongée de manière à permettre le financement des activités du CPD en 2020, pour un montant de 2 600 000 EUR. Dans l'ensemble, au cours de la période 2006-2020, l'Union européenne a fourni une contribution d'un montant total de 28 000 000 EUR, ce qui représente 75 % du financement global versé au comité des personnes disparues au cours de cette période.

La protection du patrimoine culturel par l'intermédiaire du comité technique bicommunautaire sur le patrimoine culturel a continué d'occuper une place essentielle dans les mesures prises en faveur de la réconciliation et de l'instauration d'un climat de confiance financées au titre du programme d'aide. Au total, près de 20 000 000 EUR de fonds européens ont été octroyés au programme du patrimoine culturel pour renforcer la protection de 87 sites appartenant au patrimoine culturel de

l'île: 66 projets de travaux achevés, 9 projets de conception terminés et 12 projets en cours.

Des mesures sont prises pour développer les compétences des artisans afin de garantir un entretien et un soin adéquats des sites restaurés par les communautés bénéficiaires. En outre, afin qu'un plus grand nombre de jeunes s'intéressent au patrimoine culturel chypriote et se mobilisent en sa faveur, le comité a sélectionné en tant que «jeunes ambassadeurs pour le patrimoine culturel» un certain nombre de jeunes Chypriotes grecs et turcs qui jouent un rôle moteur dans la promotion et la préservation du patrimoine culturel riche et diversifié de Chypre.

Un nouveau mécanisme de soutien aux comités techniques bicommunautaires a été créé et doté d'un budget de 1 000 000 EUR, dans le but de rapprocher les deux communautés, d'instaurer un climat de confiance et de résoudre les problèmes quotidiens des Chypriotes. En 2019, il a mis en œuvre des activités pour les comités techniques sur les questions humanitaires, la criminalité et les affaires pénales, l'environnement, l'éducation, la santé, et il a soutenu l'échange d'artefacts entre les deux communautés, facilité par le comité technique sur l'éducation.

Cette année, un nouveau programme pilote bicommunautaire de bourses a été lancé afin de sélectionner de jeunes Chypriotes grecs et turcs qui fréquenteront ensemble le United World College (UWC) à Mostar, en Bosnie-Herzégovine, pour les deux années du baccalauréat international 2019-2021. Six bourses seront accordées à des jeunes particulièrement talentueux afin de leur permettre de participer au programme transformationnel du diplôme du baccalauréat international de l'UWC.

Le soutien à la société civile s'est poursuivi en 2019. L'assistance technique relative à l'espace civique et destinée aux organisations de la société civile (OSC) a continué à renforcer les capacités des OSC, à promouvoir un environnement propice au développement de la société civile et à stimuler la mise en réseau et les actions conjointes avec les OSC chypriotes grecques et d'autres OSC de l'UE. En outre, des visites d'échange et des réunions bicommunautaires ont été organisées par-delà la frontière avec des OSC travaillant dans les domaines de l'environnement et du changement climatique et dans le domaine de l'incidence des déchets miniers sur l'environnement et la santé. Depuis 2015, par l'intermédiaire de son mécanisme «Devenez civiques», l'assistance technique relative à l'espace civique a soutenu 73 initiatives en faveur de la citoyenneté active (dont 25 en 2019) dans des domaines tels que la paix et la réconciliation, la jeunesse, l'éducation, la santé, l'art, les droits de l'homme ou l'environnement. Pour la quatrième fois, les organisations de la société civile ont mené des actions pendant un mois entier, en septembre-octobre 2019, dans le cadre d'un «festival portes ouvertes».

En 2019, quatre subventions ont été octroyées dans le cadre de l'appel à propositions intitulé «Ensemble contre la traite des êtres humains». Les actions, qui ont commencé, visent à encourager l'adoption de mesures efficaces et coordonnées pour lutter contre toutes les formes de traite des êtres humains, à prévenir la traite des êtres humains et à améliorer l'accès des victimes à leurs droits. Parmi ces actions figurent des propositions visant à modifier le code pénal afin que la traite des êtres humains soit considérée comme un crime.

4.2.4. *Objectif n° 4: rapprocher la communauté chypriote turque de l'UE*

La gestion du programme de bourses de l'UE est déléguée au British Council depuis l'année universitaire 2014-2015. L'enveloppe disponible au titre de l'appel a permis

de financer 161 bourses pour l'année universitaire 2019/2020. Ces bourses aident des étudiants entamant le premier cycle de leurs études, des étudiants diplômés effectuant un master ou un doctorat ainsi que des chercheurs et des professionnels à continuer de perfectionner leurs compétences linguistiques et professionnelles dans plusieurs États membres de l'UE.

Le programme de bourses d'études a permis à près de 1 700 étudiants et professionnels chypriotes turcs d'accéder à de telles bourses depuis 2007. Le plafonnement à 40 % du nombre de bénéficiaires des bourses pouvant étudier au Royaume-Uni constituait la principale difficulté de cet appel. Malgré ce changement important, le nombre de demandes est resté au même niveau que l'année précédente.

L'infopoint de l'UE, qui est géré par le bureau d'appui au programme de l'UE (EUPSO) conjointement avec la représentation de la Commission européenne à Chypre, est opérationnel depuis le début de l'année 2015 et dispose d'un budget total de 3 000 000 EUR pour une période de 60 mois entre 2015 et 2019. Le nouveau contrat de service, doté d'un budget de 1 900 000 EUR, a été signé en décembre 2019 afin d'assurer la continuité des services d'information pendant une période supplémentaire de 36 mois.

En 2019, l'infopoint de l'UE a permis de mieux faire connaître l'UE, les politiques qu'elle mène et le programme d'aide. Il a couvert plus de 20 actions en rapport avec l'UE, notamment des visites scolaires en lien avec l'environnement dans des stations d'épuration des eaux usées financées par l'UE, des salons européens des chercheurs où des enseignants et des étudiants ont représenté des établissements scolaires dotés de laboratoires financés par l'UE, des formations en matière de santé et de sécurité pour les élèves des établissements d'enseignement professionnel, des campagnes de sécurité routière, des Journées européennes de la musique et des célébrations pour le grand public à l'occasion de la Journée de l'Europe. Il a également abordé des sujets tels que les droits fondamentaux, les droits de l'homme, les droits des personnes LGBTI et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Au total, 6 164 produits d'information et 14 bulletins d'information ont été diffusés en 2019. En outre, 495 articles d'information ont été publiés et 84 spots télévisés diffusés dans les médias locaux. L'activité sur la page Facebook «Abbilgi» confirme également la popularité des actions menées (plus de 4 000 nouveaux «J'aime» en 2019, ce qui porte le nombre total de «J'aime» depuis l'ouverture de la page à 18 038).

4.2.5. *Objectifs n° 5 et 6: préparer la communauté chypriote turque à l'introduction et à la mise en œuvre de l'acquis*

L'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations de la Commission (TAIEX) est utilisé pour concrétiser les objectifs 5 et 6 du règlement relatif à l'aide et, par conséquent, il contribue à préparer la communauté chypriote turque à mettre en œuvre l'acquis de l'UE une fois que la suspension de son application sera levée, à savoir dès que la question chypriote sera complètement réglée.

L'assistance a été maintenue en 2019 dans 17 grands chapitres de l'acquis. Au total, 141 événements ont été organisés en 2019. Les actions TAIEX ont inclus, entre autres, des missions d'experts, des ateliers et des visites d'étude. Les parties prenantes chypriotes turques ont démontré qu'elles étaient à présent bien plus au fait des exigences de l'acquis dans la plupart des secteurs ciblés par les actions TAIEX.

Le commerce entre les zones situées de part et d'autre de la ligne verte [règlement (CE) n° 866/2004] a continué de bénéficier d'un soutien. En 2019, des experts indépendants ont été associés à la réalisation d'inspections phytosanitaires régulières portant sur les pommes de terre et les agrumes, au prélèvement d'échantillons de miel à des fins d'analyse et à l'élaboration d'une liste actualisée des navires dont les captures peuvent faire l'objet d'échanges commerciaux entre les zones situées de part et d'autre de la ligne verte.

4.3. Exécution financière (contrats et paiements)

4.3.1. Passation de marchés

La Commission a signé des engagements juridiques en 2019 dont le montant s'élève à 49 500 000 EUR, ce qui signifie que le montant substantiel des fonds accumulés qui n'avaient pas encore été engagés dans le cadre du programme d'aide est maintenant sous contrôle.

4.3.2. Paiements

Les paiements en 2019 s'élevaient à 35 000 000 EUR (contre 26 300 000 EUR en 2018).

4.4. Suivi

La Commission est directement responsable de la mise en œuvre de la plupart des projets (gestion directe). Le niveau de suivi exercé par le personnel de la Commission est très élevé et passe par des contacts permanents avec les contractants, des visites sur place, des réunions de chantier et des réunions des comités de pilotage. L'équipe de soutien pour les subventions a continué d'aider la Commission à assurer le suivi de la mise en œuvre des contrats de subvention, tout en aidant les bénéficiaires à appliquer les règles de l'UE en la matière, y compris les règles concernant les procédures secondaires de passation de marchés.

De plus, la Commission met en œuvre des contrats dans le cadre d'une gestion indirecte. Les entités responsables de la mise en œuvre, telles que le PNUD, la BERD, le British Council et l'organisme NI-CO, font l'objet d'une évaluation des piliers et présentent des rapports à la Commission conformément aux accords-cadres respectifs. La Commission est étroitement associée au suivi quotidien de ces actions.

4.5. Audit et contrôles

Les recommandations du dernier audit que le SAI a réalisé en 2017 ont été pleinement mises en œuvre.

4.6. Évaluation

Le contrat de suivi orienté sur les résultats, conclu en novembre 2018, a démarré comme prévu. L'équipe chargée de ce suivi a examiné 12 actions sur les plans de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficacité et de la durabilité. Les recommandations transmises par les experts en la matière sont actuellement intégrées dans les actions examinées ainsi que dans d'autres.

Un contrat pour l'évaluation du programme d'aide a été conclu en décembre 2019. Cette évaluation a pour objectif de fournir une appréciation globale et indépendante et de rassembler des éléments d'information concernant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans le règlement relatif à l'aide au cours de la période 2013-2018. Les résultats de cette évaluation devraient être publiés au début de l'année 2021.

4.7. Information, publicité et visibilité

Au total, 343 actions de visibilité et de communication ont eu lieu en 2019. Outre la brochure présentant les exemples de réussites publiée en anglais, en turc et en grec, l'élaboration de trois brochures portant respectivement sur le renforcement des compétences pour l'emploi, le règlement «ligne verte» et les infrastructures environnementales a été lancée en 2019.

4.8. Consultations avec le gouvernement de la République de Chypre

Des réunions se sont tenues avec des représentants du gouvernement de la République de Chypre, notamment lorsque des hauts fonctionnaires de la Commission se sont rendus sur l'île. La Commission continue de compter sur la coopération du gouvernement pour la vérification des droits de propriété et rencontre également de façon régulière la représentation permanente à Bruxelles.

5. CONCLUSIONS

La Commission continue d'apporter son soutien conformément au règlement relatif à l'aide afin de faciliter la réunification de Chypre en encourageant le développement économique de la communauté chypriote turque au moyen d'actions relevant des six objectifs dudit règlement. Au cours de l'année 2019, l'aide est restée ciblée sur les domaines qui posent des problèmes particuliers en ce qui concerne le respect futur de l'acquis.

Compte tenu des contraintes en matière de capacités, des ressources humaines et financières limitées et des lacunes dans les préparatifs en vue de la future application de l'acquis, il convient de veiller soigneusement à ce que les projets s'inscrivent dans la durée. L'expérience acquise dans le cadre de l'aide antérieure et la maturité des projets continueront d'être prises en compte lors des futurs exercices de programmation. Les efforts viseront toujours à accroître les effets dans les domaines prioritaires au moyen d'actions moins nombreuses mais de plus grande ampleur.

La Commission est disposée à déployer des ressources, y compris au titre du programme d'aide, pour soutenir si nécessaire des négociations relatives au règlement de la question chypriote sous les auspices des Nations unies.